

Nouveau report de la loi Grand Âge C'est à la lecture du compte-rendu du Conseil des ministres et du séminaire gouvernemental du 13 janvier 2021, que nous avons appris le nouveau report de la loi Grand Âge. « La réforme grand âge et autonomie a été abordée à l'occasion de ce séminaire (...), elle reste à l'agenda de ce quinquennat, dès lors que nous serons parvenus à maîtriser l'épidémie et la crise sanitaire ». En clair, le projet de loi est reporté fin 2021, voire 2022. Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée en charge de l'Autonomie, a confirmé devant l'Assemblée nationale que « Le gouvernement est déterminé à appliquer la réforme du Grand Âge et de l'Autonomie, volonté érigée en priorité au terme de la crise sanitaire ». Le problème, c'est le report au terme de la crise, ce qui veut dire, au mieux, fin 2021 avec une application en 2022/2023. La crise sanitaire a pourtant mis en évidence les besoins indispensables pour une bonne prise en charge des personnes âgées fragiles, que ce soit en établissement ou à domicile. Ces besoins sont connus, archi connus. Nul besoin d'un énième rapport ou d'une énième consultation citoyenne. Tout a été dit, écrit, expliqué. Il faut aujourd'hui inscrire dans la loi les mesures susceptibles d'améliorer durablement la prise en charge des aînés les plus fragiles.